

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (1974)
Heft: 281

Artikel: Etre marié et payer son loyer
Autor: Cornuz, Jeanlouis
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1026582>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 10.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

LE CARNET DE JEANLOUIS CORNUZ

Etre marié et payer son loyer

Dans « Services publics » du 4 juillet 1974, je lis ce tableau des salaires mensuels moyens dans notre pays :

« Pour les employés masculins, de 1888 francs à 2945 francs. Le salaire le plus bas est celui de l'employé auxiliaire (aides de bureau, magasiniers, etc.). Le salaire le plus haut est payé au personnel commercial, « employés travaillant de façon indépendante et justifiant d'un apprentissage ou d'études complètes (comptables, techniciens, contremaîtres...) ».

Pour les « employés féminins », les salaires s'échelonnent de 1325 francs à 2218 francs.

« Ces chiffrent confirment la discrimination des salaires des femmes », écrivent « Services publics ». Ils les confirment d'autant mieux que sans nul doute le pour-cent des employés féminins non-qualifiés ou n'exerçant pas une activité indépendante est plus élevé que celui des employés masculins. Aujourd'hui encore, même dans un service public tel que l'enseignement, où la discrimination a disparu en principe, elle subsiste en fait, dans la mesure où une femme a trois ou quatre fois moins de chances d'être nommée par exemple professeur au gymnase — je ne dis rien de l'Université !

Ceci pour 1973.

Une seule pièce, mais chère

Je me suis demandé comment ces différents employés se logeaient. Supposons-les non-mariés et pouvant se contenter par conséquent d'un appartement d'une pièce. En mai 1974, ils avaient le choix entre différents appartements dont les loyers s'échelonnaient entre 136 francs (un appartement), 230 à 295 francs (7 appartements) et 570 francs (un appartement). La plupart entre 300 et 400 francs. Ce qui pose un problème pour l'employée

à 1325 francs par mois — souhaitons qu'il n'y en ait qu'une et que le seul appartement à moins de 200 francs (sans bain et sans WC séparé) fasse son affaire...

Du subventionné au semi-meublé

Supposons-les mariés (et notons en passant que si les deux conjoints gagnent leur vie chacun de leur côté, ils ont avantage à vivre en concubinage, puisqu'ils payeront moins d'impôts !) et désirant

un appartement de deux pièces : ils ont le choix entre 28 appartements, dont les loyers s'échelonnent entre 179 francs (subventionné), puis 295 francs (subventionné), 309 francs (subventionné), 395 francs (le meilleur marché non subventionné, sans WC séparé) et 1205 francs (*semi-meublé*!). Le plus grand nombre aux environs de 400 et quelques francs.

Déconseillons vivement à ces couples d'avoir des enfants : plus de la moitié des appartements disponibles sont au-dessus de 500 francs.

J. C.

UNE NOUVELLE DE GILBERT BAECHTOLD

Le Mormon

En vingt ans, rien n'a changé, ni la goélette, ni les marins bruns, ni les naturels des îles avec leur panier rond et leur derrière en marmite. Pas même ce coup de vent qui, au sortir des lagons de Tahiti, nous expédie vers les îles Marquises. Le mât de notre goélette est propulsé. Comme ces branches que nous gaulions l'automne en Europe. Mais rien ne tombe... sauf les vomissures des passagers. Déjà, lors de mon premier voyage aux Marquises, j'avais fait cette réflexion.

Mon premier voyage à Fatuhiva ! C'était en 19... Rien n'a changé depuis. Sauf moi. Sauf les réactions des autres vis-à-vis de moi. C'est qu'en vingt ans je suis devenu respectable. À l'escale des Touamotu — ces îles plates que l'océan s'obstine à ne pas recouvrir — le chef du lieu me fait une réception. Puis la goélette repart.

De petits volatiles égratignent l'eau, de gros poissons jaillissent en l'air et soudain j'évoque un visage, celui d'un homme grassouillet qui, il y a vingt ans, sur un bateau semblable, observait avec moi l'océan. C'était un gros Mormon de San Francisco, venu catéchiser le Pacifique. Il était gai, généreux et prêchait la tolérance. Nous nous

étions liés d'amitié sur le cargo. Avant que je le quitte et saute dans une baleinière, il m'avait serré le bras :

— Faites-moi de la propagande sur votre île. Rappelez-leur que les Mormons sont tolérants ! m'avait-il dit.

Oui, c'était il y a vingt ans. Deux mois plus tard, en reprenant le bateau pour l'Europe, j'appris qu'un requin l'avait dévoré. Pauvre Mormon !

* * *

J'évoque ce souvenir sur le pont, en compagnie du commandant et d'un vieux Marquisien qui m'interrompt avec sa prononciation aiguë de ouistiti :

— Mais je l'ai connu votre Mormon ! Il n'a pas été mangé par un requin. Il a été bouffé par un Chinois.

— L'histoire est célèbre aux îles, confirme le commandant. On le disait — c'est exact — mangé par un requin. Mais dix ans plus tard la vérité a surgi : votre Mormon avait pratiqué ses principes de tolérance sur l'épouse d'un Chinois établi sur une île minuscule. Pour le punir, ce dernier l'égorgea, l'apprêta aux herbes et le mangea en compagnie d'amis.

J'ouvre la bouche, incrédule, mais le vieux Marquisien a un cri du cœur.

— Je le sais bien, moi... je... j'étais au repas.

G. B.